

# Guide de Formation DU Complémentaire

## Table des matières

<b>Principes.....</b>	<b>2</b>
<b>Organisation.....</b>	<b>3</b>
<b>Contenus .....</b>	<b>4</b>
UE 1 (38 h) : accompagnement du stage, mise en situation professionnelle, visite conseil, analyse de pratiques.....	4
UE 2 (36 h) : environnement éducatif, continuité des apprentissages .....	5
UE 3 (48h) : compléments de formation .....	6
<b>Règles de validation en DU Complémentaire (accréditation 2016/2020) .....</b>	<b>7</b>
<b>Modalités d'évaluation.....</b>	<b>8</b>
<b>Niveaux de compétences pour l'évaluation.....</b>	<b>9</b>
<b>Emploi du temps.....</b>	<b>10</b>
<b>Documents relatifs à : Actions de formation / Stage Continuité des apprentissages .....</b>	<b>11</b>
<b>Courrier Stage.....</b>	<b>12</b>

## Principes

Ce parcours concerne les professeurs stagiaires du premier degré et du second degré déjà titulaires du Master MEEF ainsi que les fonctionnaires stagiaires en renouvellement issus du DU Adapté. Un Diplôme universitaire sera délivré à la fin de la formation si toutes les conditions d'évaluation sont remplies.

Ce parcours est construit en s'appuyant sur une approche personnalisée des apprentissages et sur une pédagogie active. Il vise le développement des compétences professionnelles du professorat et de l'éducation.

**Responsabilisation** : dans la sélection des actions de formation et dans leur suivi, dans l'assiduité aux journées de regroupements et le suivi des modules à distance, à travers l'engagement dans les stages d'observation et dans le projet.

**Personnalisation** : dans l'offre des actions de formation, dans l'accompagnement des visites, dans l'observation pour l'environnement éducatif.

**Autonomisation** : dans le choix des actions de formation, dans le choix des observations et de l'analyse pour l'environnement éducatif, dans le choix du lieu de stage pour la continuité des apprentissages, dans l'élaboration du projet inter-catégoriel.

**Coopération** : dans l'analyse de pratiques, dans le projet inter-catégoriel, dans l'observation de l'environnement éducatif.

- L'hétérogénéité est une richesse qui amène à pratiquer la différenciation dans le groupe.

- Les évaluations visent l'amélioration des apprentissages individuels et coopératifs dans la construction des compétences professionnelles.

- L'alternance est réalisée par des temps collectifs et individuels, par des temps de pratiques et de théorisation.

- L'accompagnement individuel de chaque fonctionnaire stagiaire est assuré par un tuteur INSPÉ en plus du tuteur terrain, il est soutenu par les groupes de pairs (analyse de pratiques, projets).

- Le fonctionnaire stagiaire a une vision claire de ses réussites et de ses besoins.

- Les fonctionnaires stagiaires, par la voix de leurs délégués, participent au conseil de perfectionnement du parcours.

*La présence aux rencontres des jeudis (de 9h 30- 16h 30) et de deux vendredis (de 9h30-12h30) est obligatoire. Elles auront lieu sur le site de l'INSPÉ de Mérignac.*

*La formation est hybride en alternant les temps en présentiel et ceux à distance, et en alternant les temps d'apports, d'expérimentation avec travail individuel, groupal ou collectif.*

## Organisation

**Le DU se décline sur les 2 semestres sans distinction avec un jury académique annuel**

Total année : 122 h											
<b>UE 1 - accompagnement du stage, mise en situation professionnelle, visite conseil, analyse de pratiques</b>			<b>Total : 38h</b>								
Matières	Référence compétences professionnelles	Volume horaire						Barème		Examen terminal	
		CM	TD	Co-intervention		FÂD		Contrôle continu	Contrôle terminal	Nature	Durée
				CM	TD	cours	TD, suivi individualisé				
Accompagnement de la pratique	C1 à C14 P1 à P5, D1 à D4, C1 à C8		6						VSE/ NVSE	visite + rapport	
Ateliers d'analyse de pratiques	C1 à C14		30						non évalué		
Sélection des actions de formation			2						non évalué		
visite de stage : 6h forfaitaires pour S3 et S4 pour 2 visites conseil ou plus si nécessaire en S3 , 1 visite évaluative S4, Plus 2 heures d'aide à la sélection des actions de formation											
<b>UE 2 - Environnement éducatif, continuité des apprentissages</b>			<b>Total : 36 h</b>								
Matières	Référence compétences professionnelles	Volume horaire						Barème		Examen terminal	
		CM	TD	Co-intervention		FÂD		Contrôle continu	Contrôle terminal	Nature	Durée
				CM	TD	cours	TD, suivi individualisé				
Environnement éducatif - Agir coopératif en équipes inter-catégorielle	C1 à C14		24						VSE/ NVSE	Ecrit professionnel ou dossier (2)	
Continuité des apprentissages en stages autres cycles			12						non évalué		
<b>UE 3 - Compléments de formation</b>			<b>Total : 48 h</b>								
Matières	Référence compétences professionnelles	Volume horaire						Barème		Examen terminal	
		CM	TD	Co-intervention		FÂD		Contrôle continu	Contrôle terminal	Nature	Durée
				CM	TD	cours	TD, suivi individualisé				
Analyse d'une situation professionnelle vécue en contexte (école/établissement)	C1 à C14		6						VSE/ NVSE	Ecrit (3)	
Groupes de besoins			24						non évalué		
Suivi des actions de formation			18						non évalué		

(1) Le document du suivi des actions de formation devra être remis directement au responsable du DU complémentaire début mai de l'année universitaire.

(2) Le dossier ou l'écrit professionnel est remis début mai de l'année universitaire directement au responsable du parcours du DU complémentaire.

(3) L'analyse d'une situation professionnelle vécue en contexte est remise directement au responsable du parcours du DU complémentaire début mai de l'année universitaire.

## Contenus

*Les objectifs des trois UE sont de se centrer : pour l'UE 1 sur la classe, pour l'UE 2 sur l'environnement plus large de l'éducation des jeunes, l'UE 3 sur les besoins en vue de renforcer les compétences professionnelles en devenir de chaque stagiaire. Les modules participent à la description et la manipulation des gestes professionnels des professeurs et des conseillers principaux d'éducation.*

### **UE 1 (38 h) : accompagnement du stage, mise en situation professionnelle, visite conseil, analyse de pratiques**

**Accompagnement de la pratique** : Chaque fonctionnaire stagiaire bénéficie d'un suivi individuel de la part d'un enseignant INSPÉ qui assurera deux visites dont l'une si possible avec le tuteur terrain. Celui-ci rédigera un rapport de visite. La visite du premier semestre est une visite conseil qui peut être poursuivie par un écrit professionnel comme outil d'évaluation formative sans que ce dernier entre dans la validation du DU. Le travail du fonctionnaire stagiaire en classe est évalué lors de la visite au cours du second semestre.

Le tuteur INSPÉ participe à la conception du plan personnalisé de formation ou à la sélection des actions de formation ainsi qu'à leur aménagement en fonction des visites effectuées dans la classe.

**Analyse de pratiques professionnelles** : Les fonctionnaires stagiaires sont réunis en ateliers d'analyse des pratiques professionnelles une fois par mois. Ils sont répartis par cycle pour le premier degré et par regroupement pluridisciplinaire pour le second degré. Ces ateliers sont animés par un enseignant spécialiste de l'analyse. Ils ont pour objectif de répondre aux urgences pragmatiques du fonctionnaire stagiaire et à ses difficultés en début d'année. Puis l'analyse devient réflexive et accompagne le fonctionnaire stagiaire dans l'exercice de problématisation à visée d'autonomie professionnelle. Ce travail réflexif permet de prendre conscience de l'enjeu du développement des compétences professionnelles. Il fournit des pistes de compréhension et des pistes d'action tant pour remédier aux difficultés que pour généraliser les réussites. Il participe à l'identification des gestes professionnels et postures mobilisés dans l'action et ouvre le champ des possibles.

### **Sélection des actions de formation :**

Chaque fonctionnaire stagiaire choisit des actions de formation qu'il suivra en vue de développer ses compétences par enrichissement et/ou consolidation et/ou remédiation. Il peut se rapprocher de ses tuteurs, de ses formateurs pour s'assurer de la pertinence de ses choix. Il s'agit de chercher des réponses à ses besoins par des compléments de formation. Les actions de formation, peuvent correspondre à :

- des enseignements didactiques, des enseignements du tronc commun, des animations pédagogiques ou des stages d'équipe, des formations ou conférences en ligne, des journées d'études. Cela peut être l'occasion par exemple, de rechercher des outils pour la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers
- des observations réalisées dans les classes d'enseignants de même cycle, de même niveau et de même discipline dans leur école ou établissement. Elles peuvent porter sur la manipulation de méthodes et outils pédagogiques, sur les gestes professionnels, sur la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Pour les fonctionnaires stagiaires en renouvellement, un plan personnalisé de formation est construit en tenant compte du parcours et des besoins dans la construction des compétences professionnelles. Il est élaboré fin août dans la cadre d'un entretien regroupant le stagiaire, un inspecteur, un responsable de formation et un tuteur INSPÉ. Il sera communiqué au stagiaire après validation par l'autorité académique (DSDEN pour le 1<sup>er</sup> degré, DAFPEN pour le 2<sup>nd</sup> degré). Les actions de formation sont intégrées au plan personnalisé de formation.

Les documents relatifs à ces actions sont en annexe.

## **UE 2 (36 h) : environnement éducatif, continuité des apprentissages**

### **Environnement éducatif :**

Les fonctionnaires stagiaires en renouvellement de stage mèneront des observations auprès d'enseignants confirmés sur une durée de 24 heures. Ces enseignants « experts » qui les accueillent, exercent sur le même niveau qu'eux. Le fonctionnaire stagiaire ciblera les points sur lesquels portera son observation en fonction des besoins repérés dans le plan personnalisé de formation. Une séance de formation est dédiée à la préparation de l'observation et une autre à la régulation. Un écrit professionnel sera attendu en fin d'année qui validera la capacité d'analyse des fonctionnaires stagiaires. Il devra contenir les apports didactiques et pédagogiques dont le stagiaire se sera saisi et présenter la façon dont il pense les intégrer dans sa pratique.

### **Agir coopératif :**

Les groupes-projets constitués de fonctionnaires stagiaires issus du premier degré et du second degré seront encadrés par des enseignants sur l'ensemble de l'année en présentiel et à distance. Ces équipes inter-catégorielles interdisciplinaires seront outillées aux approches pédagogiques par Projet ou par Problème. Les fonctionnaires stagiaires devront co-construire en équipe un projet pédagogique qui leur est propre et auquel ils feront adhérer leurs élèves. Ils seront appelés à coopérer entre eux bien au-delà des temps réservés à l'INSPÉ de manière autonome via les outils numériques. Les classes dont ils ont la charge seront amenées à participer au projet. Cette formation par alternance et hybride intègrera la dimension du continuum maternelle-primaire-collège-lycée. En mai les projets font l'objet d'un rapport écrit (évalué) et en fin d'année d'une communication à l'ensemble des participants du Parcours. Les fonctionnaires stagiaires trouveront sur le forum dédié au DU parcours complémentaire des exemples de projets menés les années antérieures.

### **Continuité des apprentissages :**

Chaque fonctionnaire stagiaire, de manière autonome, devra aller observer pendant 12 heures sur le semestre 2, d'autres lieux que les classes dans lesquelles il exerce cette année. Ce stage sera l'occasion de découvrir et de s'ouvrir à la prise en charge des jeunes. Il peut être choisi d'observer des classes de PFA ou PEMF dans d'autres cycles ou autres disciplines que ceux où le fonctionnaire stagiaire exerce. Il peut avoir lieu dans des établissements d'un autre type que celui d'affectation (REP+, ULIS, ...) ou dans des établissements spécialisés comme l'EREA, les IME, IMP, IMPro Les PLP stagiaires peuvent aussi demander à aller faire un stage en entreprise où ils trouveront les gestes professionnels et la culture professionnelle que ne peut aborder la formation. Les fonctionnaires stagiaires peuvent s'ouvrir à un environnement élargi en allant dans tout lieu d'accueil des jeunes par des professionnels de l'emploi et de la formation professionnelle : PAIO, AFPA, Mission locale, ...ou tout autre instance d'accueil des jeunes à leur sortie du système scolaire. La seule contrainte est de rester sur le département du lieu d'affectation. Là encore toute liberté est offerte aux fonctionnaires stagiaires pour trouver ces lieux. Un fonctionnaire stagiaire de l'Éducation nationale peut être accueilli sans convention dans un autre établissement de l'Éducation nationale. Une demande d'autorisation sera faite auprès de l'inspection et du directeur de l'école ou du chef d'établissement. La signature d'une convention sera nécessaire uniquement dans le cas où le stage est réalisé au sein d'une association ou d'un organisme privé. Les documents relatifs à ce stage sont en fin de guide.

## **UE 3 (48h) : compléments de formation**

### **Analyse d'une situation professionnelle vécue en contexte (école/établissement) :**

Le fonctionnaire stagiaire fait état d'un questionnement sur une situation vécue dans ses relations avec les membres de la communauté éducative ou dans ses choix pédagogiques et/ou didactiques. Il rédige un écrit dans lequel il présente la situation avant d'évoquer des pistes de compréhension étayées par des travaux de recherche qui peuvent l'amener à proposer de nouvelles pistes d'action. Il s'appuie sur un ouvrage ou un article conseillés par les formateurs ou librement choisis en fonction de l'intérêt qu'il y aura trouvé. Ce travail pourra être le support d'un atelier d'analyse de pratiques.

### **Groupes de besoins :**

Une demi-journée de chaque session de formation est consacrée à un TD sur des thématiques transversales. Les groupes seront les mêmes que ceux des ateliers d'analyse de pratiques. Un ordre de priorité dans les thématiques a été établi en relation avec les problématiques inscrites dans la pratique. Elles seront traitées sur deux séances séparées dans le temps de façon à prendre du recul par rapport aux apports et aussi à pouvoir mettre à l'épreuve les pistes d'action dégagées des apports, des échanges, des réflexions.

*Organisation du travail personnel* : préparation des fiches pour les séances, les séquences ; outils du suivi ; utilisation des ressources.

*Gestion de classe* : définitions et extensions dans les dimensions pédagogique, didactique, temporelle, spatiale, relationnelle ; repérage d'éléments mobilisés dans la pratique.

*Évaluation* : les intentions, la conception, la mise en œuvre et l'exploitation.

*Différenciation* : les sources de diversité ; la démarche et les modes de différenciation ; la construction un dispositif.

### **Suivi des actions de formation :**

Il s'agit de porter sur le document mis en annexe les actions de formation auxquelles a participé le fonctionnaire stagiaire répondant à ses besoins en vue du développement de ses compétences professionnelles.

## Règles de validation en DU Complémentaire (accréditation 2016/2020)

### 1/ Contrôle continu.

Aucune UE n'est évaluée en contrôle continu en DU complémentaire.

### 2/ Contrôles terminaux.

Tout devoir terminal non remis entraîne la non validation de l'UE.

Il n'y a pas de session 2, dite de « rattrapage », en DU Complémentaire.

### 3/Règles de validation.

Le DU Complémentaire se décline sur les 2 semestres, sans distinction.

Un jury académique annuel est organisé en fin d'année universitaire.

### Validation de l'année :

**Les trois UE qui composent le DU Complémentaire ne sont pas compensables entre elles.**

Le DU Complémentaire est validé lorsque chacune des trois UE est validée. Une UE est validée quand le seuil requis de maîtrise de compétences est atteint (VSE).

Des évaluations intermédiaires pourront être proposées de manière à repérer le niveau de maîtrise en vue de préparation de l'évaluation finale.

En complément, la non validation de l'UE1 « accompagnement du stage, mise en situation professionnelle, visite conseil, analyse de pratiques » entraîne un **avis défavorable du directeur pour la titularisation**.

## Modalités d'évaluation

Le premier semestre ne donne lieu à aucune validation.

**UE 1** : La visite du second semestre, sera évaluative et fera l'objet d'un rapport indiquant si le seuil requis de maîtrise des compétences professionnelles est atteint. Le rapport sera établi sur le modèle du livret d'évaluation. À l'issue de la visite du premier semestre, il peut être demandé un écrit professionnel dont l'évaluation ne peut être prise en compte dans la validation de l'UE 1.

Les analyses de pratiques menées en ateliers ne donnent pas lieu à évaluation. Si la quête de sens est commune et portée par le groupe, le sens demeure le sens de chacun, entrant ainsi dans une dynamique d'auto-évaluation.

Le document relatif aux actions de formation, une fois renseigné, sera remis début mai au responsable du parcours. Il en sera de même pour le plan personnalisé de formation des fonctionnaires stagiaires en renouvellement. Ces éléments ne sont pas évalués.

**UE 2** : Le dossier écrit du projet des équipes inter-catégorielles fait l'objet d'une évaluation. Le projet ne sera sans doute pas terminé avec les élèves et se prolongera jusqu'à fin juin, généralement il est constitutif de la fête de fin d'année scolaire. Cependant le dossier écrit sera remis début mai au responsable du parcours qui le transmettra à l'enseignant qui a suivi le projet. Le dossier écrit est d'au moins 20 pages sans les annexes. Les attendus pour les différents critères d'évaluation seront explicités à l'occasion des séances de suivi. C'est la production finale qui est évaluée et le niveau de compétences atteint sera validé de la même façon pour tous les membres de l'équipe. Toutefois chacun devra fournir une partie de travail individuellement identifiable rendant compte de la réalisation du projet avec sa classe. La grille des critères d'évaluation se trouve dans le livret d'évaluation. Chaque groupe devra responsabiliser chacun des participants.

L'écrit final produit par les fonctionnaires stagiaires en renouvellement fait l'objet d'une évaluation. Il sera remis début mai au responsable du parcours et transmis au tuteur INSPÉ qui assure les visites. La description des objets de l'observation, l'analyse et les propositions d'intégration dans la pratique seront rédigées sur une dizaine de pages. La grille des critères d'évaluation se trouve dans le livret d'évaluation.

**UE 3** : L'analyse d'une situation professionnelle vécue fait l'objet d'une évaluation. L'écrit sera remis début mai au responsable du parcours et transmis à l'enseignant qui anime l'atelier d'analyse de pratiques. Il ne doit pas dépasser 4 à 6 pages. La grille des critères d'évaluation se trouve dans le livret d'évaluation.



## Niveaux de compétences pour l'évaluation

La formation dispensée doit permettre aux personnels formés d'atteindre **au minimum le niveau 2** dans l'ensemble des attendus.

- **Niveau 0** : ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.
- **Niveau 1** : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.
- **Niveau 2** : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.
- **Niveau 3** : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
- **Niveau 4** : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthique.

**VSE = validée : seuil requis atteint (niveau 2, 3 ou 4).**

**NVSE = non validée : seuil requis non atteint (niveau 0 ou 1).**

## Emploi du temps

*Jusqu'au début de la formation du DU complémentaire, les fonctionnaires stagiaires pour le premier degré suivent le 2A2E et pour le second degré les cours de master.*

<b>Jeudi</b>	<b>24 septembre</b>	<b>5 novembre</b>	<b>3 décembre</b>
Matin	Analyse de pratiques	Analyse de pratiques	Analyse de pratiques
Après-midi	Groupes de besoins	Groupes de besoins	Groupes de besoins
<b>Vendredi</b>	<b>25 septembre</b>	<b>6 novembre</b>	<b>4 décembre</b>
Matin	Groupes projet (présentiel)	Groupes projet (distance) Observation (présentiel)	Groupes projet (distance)

<b>Jeudi</b>	<b>14 janvier</b>	<b>25 février</b>	<b>25 mars</b>
Matin	Analyse de pratiques	Analyse de pratiques	Analyse de pratiques
Après-midi	Groupes de besoins	Groupes de besoins	Groupes de besoins
<b>Vendredi</b>	<b>15 janvier</b>	<b>26 février</b>	<b>26 mars</b>
Matin	Groupes projet (présentiel)	Groupes projet (distance) Observation (présentiel)	Groupes projet (distance)

<b>Jeudi</b>	<b>6 mai</b>	<b>3 juin</b>	<b>1<sup>er</sup> juillet</b>
Matin	Analyse de pratiques	Analyse de pratiques	Présentation des projets
Après-midi	Groupes de besoins	Groupes de besoins	Présentation des projets
<b>Vendredi</b>	<b>7 mai</b>	<b>4 juin</b>	<b>2 juillet</b>
Matin	Groupes projet (distance)	Groupes projet (distance)	Dans les écoles, établissements

### Thématiques des Groupes de besoins

<b>24 sept.</b>	<b>5 nov.</b>	<b>3 déc.</b>	<b>14 jan.</b>	<b>25 fév.</b>	<b>25 mars</b>	<b>6 mai</b>	<b>3 juin</b>
Organisatio n travail personnel	Gestio n de classe	Organisatio n travail personnel	Gestio n de classe	Évaluatio n	Différenciatio n	Évaluatio n	Différenciatio n

**Actions de formation**

Nom :

Prénom :

<b>Compétences visées</b>	<b>Contenus</b>	<b>Date et Durée</b>	<b>Nom et signature du formateur</b>

**Stage continuité des apprentissages**

**Etablissement, structure**

Nom :

Prénom :

<b>Compétences visées</b>	<b>Observations</b>	<b>Date et Durée</b>	<b>Nom et signature du référent</b>

Courrier Stage

**Objet : stage d'observation**

Mme/M.

Fonctionnaire stagiaire

Coordonnées : À (lieu), le (date),

À l'attention de :

- (le chef d'établissement) (IEN Formation)

- (l'enseignant observé)

(Madame ou Monsieur...)

Je vous sollicite afin de vous demander l'autorisation d'effectuer un stage d'observation dans le cadre de ma formation de fonctionnaire stagiaire dans l'établissement. :... Ce stage a pour objectif de participer à la construction d'une culture commune par la découverte de la continuité des apprentissages.

Ce stage d'observation, sans évaluation ni prise en charge financière, se déroulera avec votre accord, et celui de l'enseignant observé :

les (dates)

avec l'enseignant (nom de l'enseignant)

Je m'engage, en ma qualité de fonctionnaire de l'Etat, à respecter l'ensemble des obligations qui relèvent de mon statut dont l'obligation de réserve et l'obligation de neutralité.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercie pour l'attention que vous porterez à ma requête.

Bien cordialement,

(nom de l'étudiant et signature)